

LE SIMDUT 2015

En résumé

présenté par Formatrad

Nous sommes présentement en période de transition entre le SIMDUT 1988 et le SIMDUT 2015. Cette transition prendra fin le 1er décembre 2018. Pendant la période de transition, les employés travaillant avec des matières dangereuses devront être formés en conformité avec les deux systèmes (1988 et 2015). Pour en apprendre plus, nous vous invitons à consulter le [Guide SIMDUT](#) rédigé par Formatrad.



Qu'est-ce que c'est?

Il s'agit du Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail (SIMDUT), la norme canadienne pour tout ce qui a trait aux matières dangereuses: leur transport et leur utilisation dans les milieux de travail ainsi que les besoins en formation des travailleurs qui les côtoient. Le SIMDUT prévoit des manières uniformes à travers tout le Canada de communiquer la présence de matières dangereuses et leur type par le biais de pictogrammes, de fiches signalétiques et de fiches de sécurité (FS / FDS).

Qui est concerné?

Les fournisseurs, importateurs et distributeurs de produits dangereux ainsi que toute compagnie manipulant, utilisant ou entreposant des produits dangereux sont responsables de respecter les législations SIMDUT mises en place concernant l'indication de ces produits. Cette responsabilité se traduit entre autre par l'apposition d'étiquettes différentes : les étiquettes des fournisseurs et les étiquettes du lieu de travail, les fiches de données de sécurité ainsi que les pictogrammes sont l'aspect le plus apparent de la présence du SIMDUT. Ces législations touchent non seulement les entrepôts et usines mais aussi les fermes qui utilisent des pesticides, les laboratoires et de plus petits lieux de travail comme les spas qui manipulent du chlore, par exemple.



Que doit on savoir sur la formation?

Les compagnies concernées sont également responsables de la formation SIMDUT de leurs employés qui doivent se familiariser avec les matières dangereuses présentes sur le milieu de travail, leurs dangers et les précautions nécessaires à leur manipulation. Des inspections ont lieu pour s'assurer que les législations SIMDUT sont respectées et que les employés sont suffisamment bien formés pour être en contrôle lorsqu'ils manipulent les produits en question. Notre Guide Simdut explique plus en détail comment se préparer à ses inspections et leur contenu habituel.

Pour en apprendre plus sur le SIMDUT, comment fonctionnent les inspections, les responsabilités légales, le SGH ainsi que les réponses d'une employée de la CNESST à nos questions, nous vous invitons à visiter le [Guide Pratique sur le SIMDUT](#) rédigé par Formatrad. Nous vous remercions de l'attention apportée à ce billet.